

FINANCEMENT DE LA FORMATION

1^{ère} possibilité :

La Région Hauts de France prend en charge le coût de la formation des personnes:

- en poursuite de scolarité,
- inscrites à Pôle Emploi avant la date d'entrée en formation

2^{ème} possibilité :

Pour les salariés, la formation peut être prise en charge par:

- l'employeur
- l'organisme de financement (OPCO: Opérateur de compétence)

3^{ème} possibilité :

Financement personnel

BON À SAVOIR

- Possibilité d'accéder au restaurant scolaire et au Centre de Documentation du Lycée Camille Desmoulins.
- Moyen de locomotion indispensable pour se rendre en stage
- Vaccination obligatoire avant l'entrée en formation (Article L3111-4 du Code de la santé publique ; Arrêté du 06/03/2007 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées dans l'article)



Formation financée en partie
par la Région Hauts de France



En 2022,



86 % des apprenants ont été diplômés
96 % des apprenants ont été satisfaits
de la formation

Où se trouve l'Institut ?

Lycée Camille Desmoulins

Bâtiment C

47 rue de la République, 59360 Le Cateau-Cambrésis



Comment contacter l'Institut ?

Secrétariat: 03.61.56.01.20

Mail: ifas@ch-lecateau.fr

Toutes les informations sur cette formation
sont disponibles sur:
www.ch-lecateau.fr



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

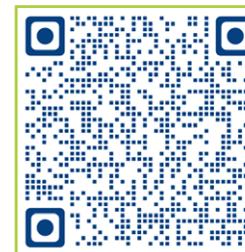
Département Communication - Mai 2023



Centre Hospitalier du
Cateau-Cambrésis

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

DU CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU-CAMBRÉSIS



Pour en savoir plus
sur cette formation,
scannez ce code.





Sous la responsabilité de la directrice de l'institut, une équipe pluridisciplinaire (cadres formateurs, personnel administratif...) vous accompagne tout au long de votre formation.

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÈ-REQUIS

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Répondre à l'une des conditions suivantes :

- Réussite aux épreuves de sélection conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Inscription en formation par un employeur au titre de l'article 5 de l'arrêté du 7 Avril 2020.
- Inscription en formation par la voie de la VAE <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ADMISSION

Période annuelle d'inscription à la sélection : de juillet à septembre.
Le dossier de sélection est disponible sur le site de l'institut.

La formation se déroule de Janvier à Décembre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences acquises s'effectue tout au long de la formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'aide-soignant novice est un professionnel du soin, responsable, bienveillant et vigilant à l'éthique. Il œuvre en inter-professionnalité, sous la responsabilité de l'infirmier.

Par la relation qu'il instaure et entretient avec la personne et l'équipe interprofessionnelle, l'analyse des situations et la mobilisation des ressources, l'aide-soignant débutant agit en considérant la personne dans sa globalité et singularité, afin de lui proposer un accompagnement adapté.

Dans un environnement professionnel en constante évolution, il fait preuve d'adaptation, de réactivité, développe une dynamique d'actualisation des connaissances et s'inscrit dans une démarche continue de ses compétences.

LA FORMATION THÉORIQUE

Formation de 22 semaines (soit 770h)

La formation théorique et pratique comprend cinq blocs de compétences et un dispositif d'accompagnement s'appuyant sur les trois modalités suivantes :

- Un accompagnement pédagogique individualisé : 35 h
- Un suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h
- Des travaux personnels guidés : 35 h

L'enseignement théorique est organisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

BLOC 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

BLOC 2 - Evaluation de l'état clinique d'une personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

BLOC 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

BLOC 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

BLOC 5 - Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

LA FORMATION CLINIQUE

Formation de 22 semaines (soit 770h)

La formation clinique comprend quatre périodes de stages pouvant être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social, ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.



INFORMATIONS PRATIQUES

• DURÉE

Théorie : 770 heures
Clinique : 770 heures
Total : 1540 heures (44 semaines)
Durée de la formation : 12 mois

• CAPACITÉ D'ACCUEIL : 25

• TARIF

8008 €/an, par apprenant

Prise en charge par la Région des Hauts de France sous condition d'éligibilité
Formation éligible au projet de Transition Professionnelle

• LIEU

IFAS au Lycée Camille Desmoulins
47, rue de la République
59360 LE CATEAU-CAMBRÉSIS

• NATURE ET SANCTION DE LA FORMATION

Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

• ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

Contactez le référent handicap via le secrétariat de l'institut pour connaître les possibilités d'adaptation de la formation.

• DIRECTION DE L'INSTITUT

Christine SAUGIS, Directrice des soins.

